



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2016/42

Objet : Décision Modificative n°2016-02

L'an deux mille seize, le 7 octobre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du Centre culturel le XXe à Savines-le-Lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 7 octobre 2016

Date de convocation :
Le 15 septembre 2016

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 25

En exercice : 25

Membres présents

Vote(s) pour 19

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de
séance :
Christophe PIANA

Etaient Présents :

M. Victor BERENGUEL, (Président), **M. Marc VIOSSAT**, (Vice-Président), **M. Jean Pierre GANDOIS**, (Vice-Président), **M. Marc AUDIER** (Conseiller syndical Suppléant de Chantal EYMEOD), **M. Jean BERNARD**, **M. Pierre VOLLAIRE**, **Monsieur Raymond HONORE** (conseiller syndical suppléant de M. Robert FRAYSSINE), **M. Daniel BOSQUET** (Conseiller syndical suppléant de Mme Valérie GRENARD), **M. Christian DURAND** (Conseiller syndical), **Mme Jessica GUIARD** (Conseillère syndicale), **M. TRON** (Conseiller syndical suppléant de Roger Masse), **M. CLERJON** (Conseiller syndical suppléant de Guy KLETTY), **Mme Carole CHAUVET** (conseillère syndicale), **Mme Bénédicte FEROTIN** (Conseillère Syndicale), **Mme Marine MICHEL** (Conseillère syndicale), **M. Arnaud MURGIA** (Conseiller syndical), **M. Jean CONREAUX** (Conseiller syndical), **Mme Pascale BOYER** (conseillère syndicale), **Mme Valérie ROSSI** (conseillère syndicale), **M. Joël BONNAFFOUX** (Conseiller syndical)

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
M. Robert FRAYSSINES par M. Raymond HONORE
M. Roger MASSE par M. TRON
M. Guy KLETTY par M. CLERJON

Etaient invités :

Mme Gina BERTRAND, Conseiller syndical suppléant de la commune de Chorges

Etaient excusés :

Mme Catherine SAUMONT, Mme Agnes PIGNATEL, Mme SAUDEMONT, Mme MOSTACHI

Exposé des motifs :

Le Président indique qu'en application des nouveaux statuts du Syndicat Mixte tels qu'arrêtés par les Préfets le 2 août 2016, la cotisation statutaire du Département des Hautes-Alpes a été ramenée à 50% des participations globales. A contrario, les cotisations mobilisées par les collectivités riveraines passent de 34% à 50%, en intégrant comme quatrième critère dans le calcul de leurs participations respectives, le linéaire de berges considérées comme aménageables. Ce « transfert » de cotisation porte au BP 2016 sur la somme de 60 000 €.

En outre, la vente de carburant a dépassé toutes les estimations pour cette première année pleine de fonctionnement, puisque le S.M.A.D.E.S.E.P. a dû acheter près de 167 000 litres contre 60 000 litres initialement envisagés. Il est donc nécessaire d'inscrire la dépense et la recette complémentaire, correspondant à ces dépassements très positifs. De la même manière, les stations-services n'étaient plus garanties à partir du mois d'août en SAV comme durant leur première année de service. Le Président a souhaité renouveler cette garantie jusqu'à la fermeture des stations. Ce service optionnel, établi à près de 300 €HT mensuels par station, comprend la

maintenance « pièces », « main d'œuvre » et « déplacement dans les 12h » comme une hot line qui dépanne à distance du lundi au samedi.

Le montant des redevances pour occupation du domaine public fait valoir une recette supplémentaire évaluée à 3 000 €, du fait du maintien assez constant du nombre de mouillages privés conservés par les bénéficiaires de convention d'AOT, pour autant affectés par l'augmentation décidée en début d'année du niveau de redevance par anneau. Le Président propose d'inscrire cette recette dans la décision modificative afin ainsi de dégager ce même montant en dépenses supplémentaires si nécessaire (Salon nautique par exemple).

En section d'investissement, il convient de faire des virements de crédits afin d'honorer certaines dépenses sur les bonnes imputations : cette manipulation budgétaire concerne notamment les plages publiques pour le paiement du solde relatif au contrôle technique et la fin des travaux d'installation de l'aire de carénage.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Le Budget Primitif 2016, approuvé par délibération n°2016-10 du 24 février 2016 ;
- La délibération 2016-25 du 29 juin 2016 adoptant une décision modificative du BP 2016 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 7 octobre 2016 :

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **APPROUVE** la décision de modificative suivante :

Fonctionnement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
achat de carburant (HT)	60622	103000,00	vente de carburant (HT)	7018	109000
maintenance HT prolongement garantie	6156	3700,00	Participation Département	74731	-60000
autres services extérieurs	6288	5300,00	Participation des communes et groupements de communes	74751	60000
			redevance pour occupation du domaine public	703	3000
Total			Total		
112000,00			112000		
Investissement					
DEPENSES			RECETTES		
Objet et nature	Imputation	Montant	Objet et nature	Imputation	Montant
opération plages publiques op 076	2312	1300,00			
opération ports propres 069		13900,00			
aménagement des sites nautiques 049		-3600,00			
acquisition de matériels nautiques 059		-11600,00			
Total			Total		
0,00			0		

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président, Victor BERENGUEL

Extrait du registre des délibérations N° 2016/42 Page 2/2



Membres Adhérents :
Conseil Départemental des Hautes-Alpes,
Communauté de Communes de l'Embrunais, Communauté de Communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon, Communauté de Communes Ubaye – Serre-Ponçon
Commune de Charges – Commune du Lauzet-Ubaye.